

Les partenaires sociaux des Branches des services et AKTO déploient et renforcent, avec l'Agefiph, leurs actions en faveur de l'emploi et de la formation des personnes en situation de handicap

Paris, le 11 décembre 2024. Engagés de longue date en faveur de l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap, les représentants et administrateurs d'AKTO et de ses branches se sont réunis mardi 10 décembre lors d'un séminaire dédié et dans le cadre du partenariat avec l'Agefiph. L'occasion de partager le bilan des actions déployées mais aussi d'apprendre des témoignages d'entreprises, de salariés, d'acteurs de l'emploi et de la formation pour améliorer et étendre les politiques paritaires pour développer et sécuriser l'emploi des personnes handicapées.

La convention nationale signée en 2022 avec l'Agefiph s'appuie sur des projets et des expérimentations éprouvées et désormais exploitables. Conclu pour une durée de 3 ans, cet accord a permis de concrétiser les objectifs communs : amplifier la mobilisation des 21 branches et des 364 000 entreprises ressortissantes d'AKTO en faveur de l'inclusion des salariés et renforcer l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. Une démarche qui a été pilotée à l'échelle nationale et déployée de façon pragmatique et mesurable sur l'ensemble des territoires.

Un partenariat 2022-2024 qui a permis de décliner une politique d'intervention sur l'ensemble des territoires

Grâce à la convention 2022-2024 signée par AKTO et l'Agefiph, les deux parties interviennent quotidiennement auprès des branches de l'OPCO sur deux axes principaux : la mobilisation et l'accompagnement des branches et des entreprises dans la compréhension des besoins des personnes en situation de handicap, (professionnalisation des salariés, accompagnement des politiques de branches, sensibilisation et outillage des entreprises, création de synergies entre acteurs de l'emploi et entreprises, etc.), ainsi que la sécurisation des parcours professionnels (développement de l'alternance, favorisation du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, etc.). Cet accompagnement auprès des branches vise à changer le regard sur le handicap, aussi bien pour les entreprises, que pour les partenaires de l'emploi et de la formation pour lever les freins à l'emploi et favoriser le déploiement de politiques d'inclusion. Mais également à créer les ingénieries qui favorisent l'accès et le maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette convention triennale a été déclinée au niveau régional entre les directions régionales d'AKTO et les délégations régionales de l'Agefiph, dans l'objectif de massifier les pratiques tout

en répondant aux réalités de terrain et permettre la mise en place de projets opérationnels entre les différentes parties prenantes locales : entreprises, partenaires de l'emploi, salariés, demandeurs d'emploi, etc. Des conventions territoriales ont ainsi été signées dans **12 régions de l'Hexagone ainsi qu'en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à La Réunion et à Mayotte**. Elles s'articulent autour de 5 axes principaux :

- Informer, outiller et professionnaliser les entreprises ;
- Développer les qualifications des publics par la formation ;
- Favoriser l'intégration des demandeurs d'emploi ;
- Favoriser le maintien de l'emploi ;
- Accompagner les politiques des branches.

AKTO a également déployé un réseau de 17 référents régionaux handicap qui ont pour rôle d'élaborer le plan d'actions régional avec l'Agefiph et garantir sa mise en œuvre, co-construire les outils nécessaires et être l'interlocuteur dédié sur le sujet.

Zoom sur des actions de sensibilisation réalisées

Par le biais de ces conventions, une action spécifique a été mise en place auprès de 233 CFA pour sécuriser les parcours de formation de personnes en situation de handicap. AKTO a ainsi lancé en 2023 les Aktiv'Alternance, des rendez-vous thématiques avec les CFA pour identifier les leviers du déploiement qualitatif de l'alternance et contribuer au partage des bonnes pratiques dans les territoires. **26 rendez-vous ont été dédiés au sujet du handicap**.

Dans l'optique de renforcer la professionnalisation des entreprises sur le sujet du handicap, AKTO a également lancé le programme "Parcours TH", expérimenté dans 10 branches. Ce programme aide les entreprises à identifier, sensibiliser, former et outiller un référent TH pour créer les conditions d'accueil favorables des personnes en situation de handicap. **56 "parcours TH" ont été déployés, dont 44 en 2023 : 42 pour la branche de travail temporaire et 24 interbranches**.

Par ailleurs, dans le cadre de cette convention avec l'Agefiph, une étude a été réalisée par SAULEA en 2023 pour identifier les besoins des branches et des entreprises du périmètre d'AKTO et proposer des solutions communes à leurs problématiques. Elle a permis de proposer un plan d'actions validé **au Conseil d'administration en décembre 2023 qui vise** :

- A l'échelle des branches : professionnaliser les partenaires sociaux au sujet du handicap (modules de sensibilisation, rendez-vous annuel, guide de bonnes pratiques ...) ;
- A l'échelle des entreprises : renforcer la professionnalisation des entreprises par le biais de Parcours TH, rendre visible les acteurs ressources et les outils.

En découlent des actions concrètes comme des sessions de sensibilisation pour les partenaires sociaux, la co-construction d'un guide handicap des bonnes pratiques ou encore l'organisation d'un événement handicap interbranches à destination des partenaires sociaux.

Les chiffres clés de l'impact de l'engagement paritaire et opérationnel d'AKTO :

- **3 926** parcours de formation, dont :
 - 731 POEC, soit 3,5 % des parcours de formation ;
 - 3 195 contrats en alternance, soit 2,1 % des contrats.
- **222** actions spécifiques dans le cadre de l'animation territoriale (actions de sensibilisation, de remobilisation, "Parcours TH", etc.) ;
- **3 940** entreprises mobilisées sur des actions spécifiques en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- **233** CFA et référents handicap participants formés ;
- **85 %** des personnes en situation de handicap sont en emploi au cours des 12 mois après la formation (contre 88 % pour l'ensemble des publics).

"L'Agefiph est un partenaire historique d'AKTO, avec qui nous travaillons régulièrement pour sensibiliser tous les acteurs de l'emploi et de la formation aux enjeux du handicap dans l'emploi. Notre objectif est de contribuer activement à changer le regard des entreprises sur le handicap et de les accompagner dans la mise en œuvre de leur politique d'insertion et d'intégration dans les emplois qu'elles offrent en nous appuyant sur les politiques de branche", déclare Laurent Barthélemy, président d'AKTO.

"Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi, ce n'est pas uniquement leur trouver une place en entreprise qui leur convient. C'est avant tout un enjeu social, l'emploi étant facteur de socialisation. Accéder à l'emploi, c'est aussi gagner en autonomie, notamment financière. Pour une personne en situation de handicap, c'est la garantie d'avoir les mêmes chances et les mêmes opportunités que quiconque. Pour parvenir à cela, il est important de proposer un accompagnement dédié aux personnes en situation de handicap, sans jamais les stigmatiser ", ajoute Jean Hédou, Vice-président d'AKTO.

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 364 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2023, 135 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 536 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 21 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.